



Règlement du concours de dessins enfants

Article 1 : Objet et thème du concours

Le Centre socioculturel Jacques Miquel de la Ville de La Verrière organise un concours de dessins sur le thème des abeilles, du 19 avril au 27 mai 2021. Les participants devront créer des étiquettes des pots de miel de La Verrière. L'objectif est de sensibiliser les enfants à l'importance de protéger les abeilles dans l'écosystème.

Article 2 : Participants

Le concours de dessins est ouvert aux enfants verriérois, âgés de 4 à 10 ans, avec l'autorisation de leurs parents ou du représentant légal. La participation est gratuite.

Article 3 : Modalité de participation

- Le dessin doit être réalisé sur une feuille de format A4 (21x29,7) (paysage)
- Toutes les techniques et moyens plastiques de dessin peuvent être utilisés : aquarelle, feutre, crayon, collage... Le dessin devra être à plat, sans volume.
- Le nom, prénom, l'âge du participant, l'adresse et le numéro de téléphone devront être mentionnés au dos de la feuille.

Le dessin devra être déposé à l'accueil du Centre socioculturel Jacques Miquel, au plus tard le 27 mai 2021.

Article 4 : Composition du jury

Le jury sera composé de :

- 2 élus de la Ville de La Verrière
- 2 agents de la Ville de La Verrière
- Un artiste peintre

En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 : Critères d'évaluation

Les dessins seront évalués selon les critères suivants :

- Originalité

- Qualité artistique
- Pertinence par rapport au thème

Article 6 : Droit d'auteur

En signant le formulaire de participation, chaque enfant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication de la Ville de La Verrière (site internet, réseaux sociaux, magazine...). Le dessin choisi sera reproduit et utilisé gratuitement pour les étiquettes de pots de miel de La Verrière.

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 6 : Lots

Un lot autour du miel sera décerné au gagnant. Le lot attribué au gagnant ne pourra pas être négocié, ni échangé contre-valeur par l'organisateur.

Article 7 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique ou retiré à l'accueil du Centre socioculturel Jacques Miquel.

Article 9 : Responsabilité

Le Centre socioculturel Jacques Miquel ne pourra être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

Article 9 : Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.